Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

6211-09-074

Mémoire présenté dans le cadre du dossier

Projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

Par:

Mme Cynthia Boucher, Directrice de l'aménagement et de l'environnement

12 août 2020



Introduction

Les municipalités régionales de comté (MRC) étant constituées des municipalités et villes qui la composent, elles ont une responsabilité de les représenter et de prendre en charge des dossiers à caractère régional. Le projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine traversera le territoire de la MRC dans plusieurs municipalités en suivant généralement une emprise déjà existante. Lors de son conseil de la MRC du 8 avril dernier, la MRC a signifié son appui au tracé alternatif proposé par Hydro-Québec dans le secteur de Black Lake (ville de Thetford Mines) et de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine. Elle demeure néanmoins préoccupée par certains éléments.

Portrait du territoire

La MRC des Appalaches est un vaste territoire (1900 km²) situé dans la région physiographique des Appalaches. Elle regroupe 19 municipalités sur son territoire, dont la ville de Thetford Mines, sa ville-centre. Le poids démographique de chacune des municipalités est très différent. Quelques municipalités ont une population inférieure à 500 habitants, tandis que la ville de Thetford Mines a une population de plus de 25 000 habitants.

Avec plus de la moitié de la population, la ville de Thetford Mines, située au cœur de la MRC, est également le pôle principal avec une offre de services complète et variée. C'est également le moteur du développement économique de la région avec plusieurs entreprises bien établies. D'autres municipalités, la ville de Disraeli et les municipalités d'East Broughton et d'Adstock comptent des services dans une moindre mesure.

Les grandes orientations et les objectifs du schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur en octobre 2002. À cette époque, le schéma d'aménagement ne s'est pas préoccupé de l'implantation des lignes de transports de l'électricité mise à part la description du réseau sur le territoire. Ainsi, il n'y a pas d'orientation ni d'objectifs au schéma d'aménagement révisé qui concerne l'implantation de nouvelles lignes de transport de l'électricité pour la MRC des Appalaches.

Les projets de développements résidentiels à proximité des tracés proposés

Bien que la MRC ait privilégié le tracé alternatif, elle demeure préoccupée par les tracés proposés dans le cadre du projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine du fait que dans ces deux tracés — le tracé initial et le tracé alternatif, il est prévu que la ligne soit implantée à proximité de développements résidentiels et touristiques identifiés au schéma d'aménagement. Elle est donc préoccupée par les impacts qu'engendreront une ligne de transport de l'électricité sur l'un ou l'autre de ces développements résidentiels. Ceci pourrait avoir pour effet de freiner la volonté des promoteurs immobiliers d'y orienter leurs projets de développement vu les impacts négatifs qu'aurait l'implantation de cette nouvelle ligne de transport d'électricité.

Les paysages

Même si le schéma d'aménagement révisé ne traite pas des paysages en dehors des secteurs de villégiatures, il reste que la MRC est préoccupée quant aux impacts sur les paysages de la région qu'aurait l'implantation d'une nouvelle ligne de transport d'électricité.

Conclusion

La MRC des Appalaches est consciente que le projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine est un projet porteur pour la société d'État et que l'utilisation des emprises existantes est la méthode préconisée. Toutefois, la MRC considère que le tracé alternatif tel que proposé est celui de moindre impact pour la population. La traversée de l'emprise dans le périmètre d'urbanisation de la ville de Thetford Mines du tracé initial et la promiscuité d'un développement domiciliaire justifient l'appui au tracé alternatif.